



Conseil municipal du lundi 14 octobre 2024

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 14 octobre à 18h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 7 octobre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain CAMUS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 14 Votants : 15

Présents : M. CAMUS Sylvain, Maire ; Mme MORVAN Sonia, M. DUPUIS Matthieu, Mme ROLLAND Pierrette, M. CUZIAT Gérald, Mme ANTONA Germaine, Adjoints ; M. RAOUL Pierre, Mme LE GALL Armelle, Mme ALLAIN Rachel, M. BERRIVIN Jacques, Mme GAGNEUX Michèle, Mme GUENO Alicia, M. GOURMELON Hervé, M. LAVOLLOT Olivier, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. BOSC Dominique (procuration à Pierrette ROLLAND), Mme CHAUVEL Francine.

Absents : Mme DUEDAL Alice, M. MICHAUD Ludovic, M. THOMAS Maxime.

Secrétaire de séance : M. LAVOLLOT Olivier.

Assistait : M. PATERNOSTRÉ Nicolas, secrétaire général.

Monsieur le Maire, invite le Conseil municipal à adopter le procès-verbal de la séance précédente. Le procès-verbal de la séance précédente est adopté par l'ensemble des conseillers municipaux présents le 16 septembre 2024.

I - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Décision 24.023 du 02/10/24 : Concession cimetière/ 15 ans/ Mme CUDONNEC (renouvellement)

Décision 24.024 du 04/10/24 : Concession cimetière/ 30 ans/ Mme SCHNEPF (renouvellement)

Décision 24.025 du 04/10/24 : Concession cimetière/ 30 ans/ Mme MARJOU (renouvellement)

Décision 24.026 du 08/10/24 : Dépôt d'un mémoire en défense dans le cadre du recours de la société EVEHA

Décision 24.027 du 09/10/24 : Concession cimetière/ 50 ans/ Mme CABEL (renouvellement)

Décision 24.028 du 11/10/24 : Concession cimetière/ 15 ans/ Mme LE BALCH (renouvellement)

II - ACTUALITÉ COMMUNALE

- 1) Monsieur le Maire revient sur l'inauguration de la salle Robert BADINTER (salle du conseil municipal et des mariages) et du Parvis de l'Abolition de la peine de mort qui s'est déroulé le 9 octobre dernier en présence de plusieurs élus trégorrois, d'élus communaux actuels ou passés.
- 2) Côté commerces, plusieurs nouveautés sur la commune : le Café du Détour du Yaudet a été repris par Sébastien HAMON depuis le 2 septembre, Bryan Philippe, Jérôme Guillermic et Manon Belicaud reprennent la crêperie du Yaudet à compter du 20 novembre (crêperie + bar et dépôt de pain et journaux), la Boulangerie Ange devrait ouvrir courant 2025 sur la zone de Bel Air à la place du magasin CODEN (les travaux extérieurs viennent de débiter). La crêpière du marché du mardi a annoncé la

cessation de son activité, la commune est donc à la recherche d'un nouveau ou d'une nouvelle crêpier-ère.

- 3) Dans le prochain bulletin communal (BIP), un questionnaire sera joint afin de connaître les besoins des habitants de la commune en offre de santé. La réponse du plus grand nombre est attendue.
- 4) Monsieur le Maire indique qu'un projet d'implantation d'une antenne 5G est envisagé par Bouygues Telecom et SFR, à proximité du stade. Un dossier d'information et un registre sont disponibles en Mairie.

III - ACTUALITÉ COMMUNAUTAIRE

-

Monsieur le Maire rappelle qu'« un·e élu·e local·e exerce ses fonctions avec impartialité, probité et intégrité. Il rappelle qu'en tant que conseiller-ère municipal·e, tous·tes ont reçu l'ordre du jour de la séance de ce soir en amont.

De ce fait et conformément à la réglementation, **il rappelle que si un·e des membres estime être en conflit d'intérêt sur certains points de l'ordre du jour, il/elle se déclare, avant l'examen de cette question en quittant la salle afin de ne prendre part ni au débat, ni au vote ».**

IV - DÉLIBÉRATION 20241014a - LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ : RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023

Conformément à l'article L 5211-39 du Code général des collectivités locales « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. »

Le rapport d'activité et de développement durable 2023 est présenté au conseil municipal par Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

À l'unanimité, par 15 pour,

PREND ACTE du rapport d'activité et de développement durable 2023 de la Communauté d'Agglomération Lannion-Trégor Communauté tout en regrettant l'absence de mention d'activités liées à la labellisation « Pays d'art et d'histoire » obtenue en 2022 et pour laquelle une convention a été signée avec le ministère de la culture le 18 avril 2023.

V - DÉLIBÉRATION 20241014b - RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES : LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ - EXERCICES 2018 À 2022

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion de Lannion-Trégor Communauté pour les exercices 2018 à 2022.

Ce document a fait l'objet d'une présentation en conseil communautaire de LTC le 24 septembre dernier. Conformément à l'article L.243-8 du code des juridictions financières, il est soumis au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

À l'unanimité, par 15 pour,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion de Lannion-Trégor Communauté pour les exercices 2018 à 2022.

VI - DÉLIBÉRATION 20241014c - CONVENTION D'ADHÉSION AU DISPOSITIF DE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉE

Lannion-Trégor Communauté assure une mission de Conseil en Énergie Partagée (CEP) auprès des communes depuis plusieurs années. La convention liant LTC et la commune de Ploulec'h s'est terminée fin 2023.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention, pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Lannion-Trégor Communauté a intégré à son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) l'objectif d'aider les communes à mieux maîtriser leurs consommations énergétiques (bâtiments, éclairage public, flotte de véhicules) mission proposée dans le cadre du CEP.

Dans le cadre du schéma de mutualisation de LTC, les communes ont accès au service CEP et à son expertise à travers la veille technique, réglementaire et financière, une mise en réseau des acteurs nationaux et régionaux du domaine de l'énergie et des actions de communication et de valorisation des expériences en maîtrise de l'énergie.

Les objectifs du service CEP sont de :

- Mettre en place une politique durable de gestion du patrimoine et des consommations énergétiques.
- Diminuer les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables pour lutter contre le changement climatique et la dépendance aux énergies fossiles.
- Limiter le poids des factures énergétiques sur le budget de fonctionnement des communes à court et long termes.
- Optimiser les performances énergétiques et environnementales des projets.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

À l'unanimité, par 15 pour,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif de Conseil en Énergie Partagée avec le représentant de Lannion-Trégor Communauté.

VII - DÉLIBÉRATION 20241014d - TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE DE LANNION : CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

Gérald CUZIAT, adjoint aux travaux, indique que des travaux de voirie vont se dérouler à compter du 21 octobre sur la route de Lannion (du Lotissement Kervrangen jusqu'au début de la rue des écoles).

La commune profite de ces travaux réalisés par le Département des Côtes d'Armor pour réaliser quatre plateaux surélevés (deux en pleine largeur et deux en demi-largeur), afin de réduire la vitesse des véhicules et d'améliorer la sécurité de tous. Une zone 30 km/h sera instaurée à l'issue de ces travaux sur la route de Lannion (incluant les lotissements) et dans le centre-bourg (rue de la Mairie, rue des écoles, rue de l'ancienne boulangerie).

Pour ce faire, il convient de signer une convention avec le Département autorisant la commune à effectuer ces aménagements sur une voirie départementale.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

À l'unanimité, par 15 pour,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le représentant du Département des Côtes d'Armor, la convention autorisant la commune à effectuer l'aménagement de quatre plateaux surélevés sur la voirie départementale RD88 A (route de Lannion).

VIII - DÉLIBÉRATION 20241014e - TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE DE LANNION : VALIDATION DE DEVIS

Gérald CUZIAT, adjoint aux travaux, présente les devis pour la réalisation Route de Lannion de quatre plateaux surélevés (deux en pleine largeur et deux en demi-largeur), ainsi que la signalétique.

Il demande au conseil municipal de valider les deux devis suivants :

- EUROVIA : 33 041,95 € HT pour la réalisation des 4 plateaux
- MARQUAGE DE L'OUEST : 4 646,62 € HT pour le marquage au sol et les panneaux de signalisation

Après en avoir délibéré, le Conseil :

À l'unanimité, par 15 pour,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis des sociétés EUROVIA (33 041,95 € HT) et MARQUAGE DE L'OUEST (4 646,62 € HT).

IX - DÉLIBÉRATION 20241014f - SUBVENTION AMICALE LAÏQUE : TRANSPORTS SCOLAIRES 2024-2025

Monsieur le Maire rappelle que la participation de la commune aux transports scolaires est désormais versée à l'amicale laïque.

La commune continue à financer en direct le transport vers la piscine et la visite au collège de la classe de CM2.

Il propose au conseil municipal de verser une subvention pour la participation transport à 2 000 € pour l'année scolaire 2024-2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

À l'unanimité, par 15 pour,

ATTRIBUE une subvention de 2 000 € à l'amicale laïque au titre de la participation transport 2024-2025.

X - DÉLIBÉRATION 20241014g - BUDGET COMMUNE 2024 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire présente la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6218 : Autre personnel extérieur	0.00 €	5 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6417 : Rémunérations des apprentis	0.00 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6470 : Autres charges sociales	0.00 €	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	16 300.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 800.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 800.00 €
R-70846 : Mise à dispo personnel facturé au GFP de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 270.00 €
R-70876 : Remboursement de frais par le GFP de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	230.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 500.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	16 300.00 €	0.00 €	16 300.00 €
Total Général		16 300.00 €		16 300.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil :

À l'unanimité, par 15 pour,

APPROUVE la présente décision modificative.

XI - DÉLIBÉRATION 20241014h - OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES POUR L'ANNÉE 2025

Vu l'article L3132-26 du Code du travail

Considérant la demande de Distri-Center en date du 28 juin dernier pour obtenir l'autorisation d'ouvrir leur magasin plusieurs dimanches en 2025.

Monsieur le Maire rappelle que ce commerce est le seul à pouvoir bénéficier d'une telle dérogation.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

À l'unanimité, par 15 pour,

ÉMET un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces de détail aux dates suivantes :

- 12 janvier 2025
- 29 juin 2025
- 31 août 2025
- 14 décembre 2025
- 21 décembre 2025

XII - DÉLIBÉRATION 20241014i - CARTES CADEAUX AU PERSONNEL

Après en avoir délibéré, le Conseil :

À l'unanimité, par 15 pour,

DÉCIDE d'offrir une carte cadeau d'un montant de 100€ à l'ensemble du personnel communal, à l'occasion des fêtes de fin d'année.

XIII - DÉLIBÉRATION 20241014j - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025 RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire indique que le recensement de la population se déroulera sur l'ensemble de la commune du 16 janvier au 15 février 2025.

Il est nécessaire de recruter quatre agents recenseurs pour la durée du recensement, ainsi que pour la formation préalable et la tournée de reconnaissance.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

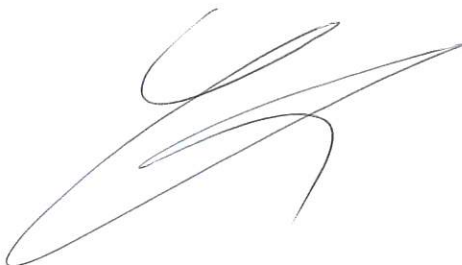
À l'unanimité, par 15 pour,

AUTORISE la création de 4 postes d'agent recenseur pour les opérations de recensement de la population 2025.

PRÉCISE qu'une délibération ultérieure viendra préciser la rémunération appliquée pour la période de recensement.

La séance est levée à 19h19.

Le Maire
Sylvain CAMUS



Le secrétaire de séance
Olivier LAVOLLOT

